

## PROGRAMME DE FORMATION

### La gestion locative : mode d'emploi

Formacode 42154

**Durée de la Formation :** 14,00 heures - 2,00 jour(s)

**Public visé :**

Agents immobiliers, salariés et dirigeants, mandataires et agents commerciaux.

**Prérequis :** Pas de prérequis pour cette formation.

**Objectifs de l'action de formation :**

Cette formation vise à :

- Comprendre les principes fondamentaux de la gestion locative ;
- Acquérir des compétences pratiques pour gérer efficacement des biens locatifs ;
- Savoir établir des relations positives avec les locataires.

**Nature de l'action de formation :** Actions de formation

**Contenu de la formation :**

**Introduction à la Gestion Locative :**

- Présentation de la gestion locative
- Rôle et responsabilités d'un gestionnaire locatif
- Cadre légal et réglementaire en matière de location
- Types de baux et contrats de location
- Étude de cas : Analyse de différents types de baux

**La Recherche de Locataires :**

- Stratégies de marketing pour attirer des locataires
- Rédaction d'annonces efficaces
- Processus de sélection des locataires
- Vérification des antécédents et des références

**Gestion des Contrats et des Relations Locataires :**

- Élaboration et gestion des contrats de location
- Communication efficace avec les locataires
- Gestion des problèmes courants

### **Les moyens d'encadrement :**

**Dominique BIANCHI** : coach, formatrice-consultante, 20 ans d'expérience dans le domaine immobilier et des travaux d'agencement.

### **Moyens pédagogiques utilisés :**

- Cours théoriques ;
- Ateliers pratiques ;
- Études de cas ;
- Discussions en groupe, retours d'expérience
- Groupe de 10 personnes maximum

### **Moyens techniques utilisés :**

Salle de formation équipée, comprenant paper board et vidéoprojecteur.

### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :**

- Quizz au démarrage permettant de mesurer le degré de connaissance des participants sur le sujet ;
- Quizz final afin d'évaluer les connaissances acquises. L'épreuve globale du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses dépasse 70%.
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire ;
- Remise de feuille d'émargement et d'une attestation de formation.

### **Plus d'informations :**

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : [g.francois@sas-sophia.fr](mailto:g.francois@sas-sophia.fr)